

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-014-17484/25/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies alternatives (CEA) pour l'organisation de l'événement "International ITER Business Forum" 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n°9776

114123

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de l'Agenda du Développement Economique actualisé approuvé en juin 2022, la Métropole en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale. Elle vise notamment à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

Compte tenu de la politique d'actions en matière développement économique qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) a pour mission principale de développer les applications de l'énergie nucléaire dans les domaines scientifique, industriel, et de la défense nationale.

Le CEA s'engage au quotidien pour relever les défis liés à la transition énergétique, aux innovations numériques, au besoin de souveraineté, ou encore aux maladies émergentes et apporter des solutions réalistes et pertinentes. Ces travaux s'appuient sur des connaissances issues de recherches complexes et d'instruments de pointe.

- Développer les énergies de demain,
- Innover pour le nucléaire,
- Comprendre le climat et développer des solutions bas carbone,
- Repenser les mobilités,
- Contribuer à la société,
- Prévenir les risques,
- Accompagner la transformation numérique et les industries,
- Améliorer la santé et penser la médecine de demain.

Il organisera à Marseille du 23 au 25 avril 2025 l'évènement "International ITER Business Forum" (IBF25) qui rassemblera un large tissu entrepreneurial dédié aux produits et services à l'industrie. Il mettra en visibilité de nouvelles opportunités d'affaires sur le long terme liées au développement du programme ITER et de la fusion : recherche et développement, assemblage, logistique, monitoring, systèmes d'information, robotique, intelligence artificielle, solutions environnementales...

Ce congrès proposera des rendez-vous d'affaires facilitant le networking entre les participants, des conférences, de visites de sites et un dîner de gala. L'objectif étant d'informer les entreprises sur les échéances scientifiques et techniques du programme Iiter ; présenter les opportunités de marchés ou de collaborations scientifiques ; favoriser le networking entre les entreprises françaises, européennes et internationales.

L'IBF répond à un double besoin des entreprises :

- Un besoin d'information sur les opportunités scientifiques et techniques de la fusion. Ce domaine stratégique en devenir est en constante évolution,
- Un besoin de partenariats : les entreprises européennes et internationales qui ont remporté des contrats Iter recherchent en proximité des savoir-faire et des partenaires de confiance en vue d'établir des contrats sur la durée pour Iter et au-delà d'Iter.

L'IBF s'inscrit dans la stratégie de la Métropole Aix-Marseille-Provence de promouvoir le positionnement international du territoire, de soutenir une filière d'excellence et un grand projet structurant et de créer les conditions économiques favorables au développement économique. A ce jour, 78 % des contrats Iter ont été attribués à des entreprises françaises.

L'association souhaite réaliser son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS N°9776.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives une subvention d'un montant de 30 000 €.

Cette subvention représente 3,41 % du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
La délibération n° ECOR 001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir l'événement IBF25 qui représente une opportunité unique pour renforcer son attractivité économique, son rayonnement international et valoriser son positionnement dans la filière Environnement /Energie.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) d'un montant de 30 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65 - Nature 65748 – Fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SPRT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES